

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_060

Objet : Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal à Cassel

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_060

Objet : Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal à Cassel

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL). Ce dispositif est inscrit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) sous les articles L. 2334-42 et R. 2334-39.

La DSIL est destinée au soutien de projets de :

- développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'État dans la région.

Un dossier de demande de subvention va être déposé concernant les travaux de requalification de l'hôtel Sockeel pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal au 8 Grand'Place à Cassel.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, a fait l'acquisition de ce bâtiment en mai 2019. Il se situe sur la place principale de la commune, à proximité de l'Hôtel de ville, du Musée départemental de Flandre et de la majeure partie des activités artisanales et commerciales de la ville.

L'opération consiste en la requalification lourde d'un bâtiment à fort cachet patrimonial en vue de la création d'un bâtiment totem de l'Office du Tourisme Intercommunal Destination Cœur de Flandre. Il s'agit de regrouper les agents et les services de l'OTI, à savoir les services supports situés à Steenwerck et le Bureau d'Information Touristique de Cassel situé au 20 Grand'Place dans un bâtiment loué à la commune de Cassel.

Le réaménagement des espaces intérieurs et du jardin doit répondre aux besoins identifiés de la clientèle et du personnel en termes de fonctionnalité, d'accessibilité mais aussi de qualité.

- Pour les espaces d'accueil du public : accueillir, échanger, renseigner, exposer, proposer un espace d'attente et de repos
 - accueillir et informer dans un espace chaleureux, confortable et accessible à tous les usagers (confort visuel, thermique et phonique, accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite),
 - faciliter l'approche, l'écoute et le contact,
 - offrir des espaces de consultation (documentation papier, borne internet),
 - proposer des possibilités de repos et d'attente (intérieures et extérieures),
 - offrir un espace d'animation, d'expositions, de conférences et de réunions.
- Pour l'espace réservé à l'équipe : se réunir, s'isoler, gérer, coordonner
 - offrir des espaces et des conditions de travail confortables (confort phonique, visuel et thermique),
 - s'isoler ou accueillir des personnes extérieures,
 - réunir l'équipe et communiquer en interne (salle de réunions),

- stocker la documentation et les archives (local).

Le programme est réparti sur les 4 niveaux du bâtiment et représente une surface de plancher totale de 470 m².

Le montant total du projet est évalué à 2 168 668,47 € HT. Une subvention de 14% est demandée au titre de la DSIL 2025.

Le budget prévisionnel est réparti comme ceci :

DÉPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	213 205,28 €	État - Dotation de Soutien à l'investissement Local 2025 Demandé	300 000, 00 €	14 %
Contrôle technique	9 140,00 €			
Coordination sécurité et protection de la santé	4 780,00 €			
Étude géotechniques	4 995,00 €			
<i>Sous total études</i>	<i>232 120,28 €</i>			
Acquisition parcelle	67 000,00 €	Etat – Dotation de Soutien à l'investissement Local 2020 Acquis	112 500,00 €	5 %
<i>Sous total acquisition</i>	<i>67 000,00 €</i>			
Lot 1 - Désamianté déplombage	66 134,00 €			
Lot 2 - Gros œuvre	353 329,91 €			
Lot 3 - Couverture verrière bardage zinc	257 589,54 €			
Lot 4 - Menuiseries extérieures bois occultation	110 100,00 €	Région Hauts de France Fonds de soutien aux projets structurants Passage CP 4/04/2025	613 182,00 €	28 %
Lot 5 - Plâtrerie	91 017,90 €			
Lot 6 - Menuiseries intérieures	265 359,00 €			
Lot 7 - Parquet bois	36 050,19 €			
Lot 8 - Agencement	61 691,00 €			
Lot 9 - Carrelage faïences revêtements sols souples	46 775,74 €	Département du Nord - Projets Territoriaux Structurants 2024 Acquis	330 000,00 €	15 %
Lot 10 - Peintures	85 279,96 €			
Lot 11 - Maquette interactives	77 847,10 €			
Lot 12 - Électricité courant fort courant faible	91 250,00 €	Territoire Énergie Flandre MDE – ACTEE En cours	75 000,00 €	4 %
Lot 13 - Climatisation ventilation chauffage plomberie	185 567,59 €			
Lot - 14 Elevateur PMR	48 500,00 €			
Lot 15 - VRD Aménagement extérieurs	93 055,46 €	Cœur de Flandre agglo	736 006,47 €	34 %
<i>Sous total travaux</i>	<i>1 869 548,19 €</i>			
TOTAL	2 168 668,47 €	TOTAL	2 168 668,47 €	100 %

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Il vous est proposé :

- de solliciter un financement de l'État au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 300 000 € (représentant 14% du montant HT des investissements),
- de solliciter les autres cofinancements possibles,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

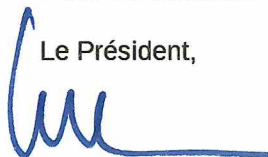
Le Secrétaire de séance



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

